

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD EURO CORP HIGH YIELD

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010505313 - PC EUR

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : ICE BofAML Euro BB-B Euro High Yield non Financial fixed & Floating rate constrained Index. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Politique d'investissement : La stratégie d'investissement repose sur une gestion dynamique du risque de crédit et de taux en investissant essentiellement sur des dettes risquées émises par des Etats, des entreprises et des institutions financières. La zone géographique des émetteurs sera la zone OCDE à hauteur de 75% minimum de l'actif net et les autres zones à hauteur de 25% maximum de l'actif net. La sensibilité est gérée de manière dynamique dans une fourchette de 0 à 8. Le FCP peut investir aussi bien dans des obligations investment grade (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, dans des obligations spéculative/high yield (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notées par une agence de notation. Ces obligations sont émises par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou sont issues d'émissions en euro cotées sur une bourse d'un pays de l'OCDE, sans contrainte de signature.

Le portefeuille est essentiellement composé :

- d'obligations, d'emprunts d'Etats de pays membres de l'OCDE et titres de créances négociables libellés en euro à hauteur de 100% maximum de l'actif net ;
- d'obligations convertibles en actions à hauteur de 20% maximum de l'actif net ;
- d'actions préférentielles dans la mesure où elles peuvent s'analyser comme des dettes super-subordonnées à hauteur de 10% maximum de l'actif net ;
- d'OPCVM ou de FIA monétaires, monétaires court terme ou obligataires à hauteur de 10% maximum de l'actif net, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;
- d'actions ordinaires à hauteur de 5% maximum de l'actif net. Il ne s'agit pas concernant ces dernières d'investissement actif mais d'actions issues de restructuration de dettes ;
- en véhicules de titrisation libellés en euro dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

Le portefeuille peut être investi à hauteur de 100% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le FCP peut utiliser des futures de taux et de change, des swaps de taux et de change, des options sur taux, du change à terme et des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif), négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque de crédit, de change et de taux.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Affectation du résultat net : Capitalisation

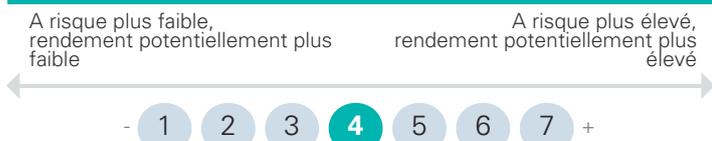
Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au risques de taux et de crédit explique le classement de l'OPC dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- **Risque lié aux dérivés** : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,76%*
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

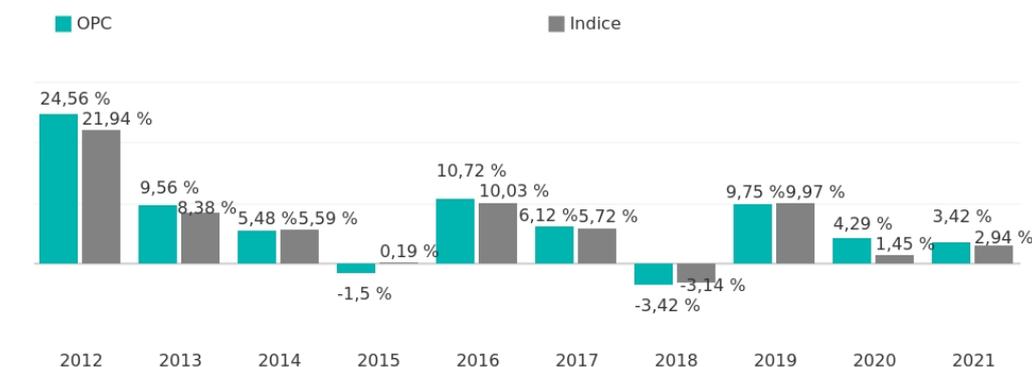
Commission de performance	15% de la surperformance du FCP par rapport à l'indicateur de référence dans la limite de 2% de l'actif net
Montant de la commission de surperformance facturée au cours du dernier exercice :	0,52%

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Jusqu'au 30/09/2022 : ICE BofAML Euro BB-B Euro High Yield non Financial fixed & Floating rate constrained Index (excluding transaction charges)

à compter du 03/10/2022 : cf. Indicateur de référence en vigueur

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 21/09/2007

Devise : EUR

Indicateur de référence :

ICE BofAML Euro BB-B Euro High Yield non Financial fixed & Floating rate constrained Index. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **19/10/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.